



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

AVIS DE PROMULGATION

**Règlement 616-07-26 modifiant le règlement 556-03-24 modifié par le règlement 584-04-25
concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout**

AVIS PUBLIC est donné par
Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier

Que le conseil municipal de Saint-Agapit, à sa séance du 10 août 2026 a adopté le règlement
suivant:

**Règlement 616-07-26 modifiant le règlement 556-03-24 modifié par le règlement 584-04-25
concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout**

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes:

- Avis de motion : 6 juillet 2026
- Dépôt du projet de règlement : 6 juillet 2026
- Adoption du règlement : 10 août 2026
- Date d'entrée en vigueur : 13 août 2026

Que ce règlement est déposé au bureau de la Municipalité de Saint-Agapit, 1080, avenue
Bergeron, Saint-Agapit où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur
selon la Loi.

Donné à Saint-Agapit, ce 13 août 2026.

Claude Fortin,
directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit, MRC de Lotbinière, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit prévu à cette fin au bureau municipal en date du 13 août 2026.

Tel que prévu au règlement 458-08-18, adopté le 27 août 2018 par le conseil municipal, je, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site internet de la Municipalité le 13 août 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13 août 2026.

Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier